



INONDATIONS : QUELLE GESTION DES POPULATIONS ET DES ÉQUIPES MOBILISÉES ?

25 SEPTEMBRE 2018
MONTPELLIER

TABLE DES MATIERES

TAB	BLE DES MATIERES	1			
INT	RODUCTION	2			
PAR	RTENAIRES DE L'EVENEMENT	2			
TEX	TES REGLEMENTAIRES	3			
VEII	LLE PRESSE ET PUBLICATIONS PROFESSIONNELLES	3			
A.	Risque inondation	3			
B.	Protection des populations	12			
C.	Exemples de collectivités	13			
D.	Applications mobiles	15			
DO	CUMENTS EN TELECHARGEMENT	16			
VID	EOS	17			
SITO	SITOTHEQUE				

INTRODUCTION

La multiplication des événements météorologiques extrêmes a un impact social et psychologique sur la population et demande une forte capacité d'adaptation des équipes techniques. Cette journée propose d'aborder la thématique de la gestion des inondations sous l'angle de l'accompagnement des populations : aussi bien des habitants que des agents mobilisés.

Ces rencontres territoriales de l'eau s'organisent autour de trois temps :

- avant les inondations : la communication, la protection des populations et la préparation des équipes
- pendant l'événement : les étapes d'une communication adaptée et différenciée
- après l'inondation : les étapes du retour à une vie « normale ».

Ces rencontres favoriseront le partage d'expériences et les échanges en mettant l'accent sur les dimensions humaines.

PARTENAIRES DE L'EVENEMENT

CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation)

http://www.cepri.net/

Le CEPRI a pour mission principale d'être l'appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe.

AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) http://www.aitf.fr/

Mission interrégionale inondation arc méditerranéen

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/mission-interregionale-r2229.html



TEXTES REGLEMENTAIRES

Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 31/12/2017, n° 305 https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/12/30/INTX1730876L/jo/texte

Cette loi relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations apporte différentes précisions, notamment quant au rôle des régions et des EPCI en la matière. Ce texte a notamment pour but d'introduire de la souplesse, notamment sur la question du transfert de responsabilité.

Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 14/05/2015, n° 111 http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030591079&dateTexte=&categorieLien=id

Décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023654727&categorieLien=id

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434

Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000523817

La gestion des risques d'inondation s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 2007/60/CE, dite « directive inondation ». Celle-ci a été transposée en droit Français dans la loi LENE du 13 juillet 2010 et dans le décret N°2011-227 du 2 mars 2011, relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

VEILLE PRESSE ET PUBLICATIONS PROFESSIONNELLES

A. Risque inondation

Le risque inondation : prévoir, anticiper et gérer / MEUNIER MARTINE Espace public & paysage, 06/2018, n° 191, p. 10-11

Ce début d'année, marqué par des crues importantes et répétées, nous rappelle qu'il est urgent d'agir en prévoyant, en anticipant et en adaptant notre urbanisme d'aujourd'hui vers une plus grande résilience face au risque inondation. En effet, habitants comme décideurs oublient bien trop vite à quels risques ils sont soumis, le changement climatique à l'œuvre se manifestant principalement par ses effets sur l'eau.

Environnement : l'exercice de la compétence Gemapi / LEVRAY Nathalie
Gazette des communes, des départements, des régions (la), 18/06/2018, n° 2420, p 75
http://archives.lagazettedescommunes.com/35609498/l-exercice-de-la-competence-gemapi
Depuis le 1er janvier, les intercos peuvent partager la compétence Gemapi avec les départements et les régions.

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/12/30/INTX1730876L/jo/texte



La Chaussée végétale résiste aux inondations / MIGUET LAURENT

Paysage Actualités, 07/2018, n° 411, p. 40-41

Plus écologique que les armatures en plastique, plus pérenne que les mélanges terre-pierres, la Chaussée végétale, inventée par un paysagiste concepteur, offre une solution esthétique et économique pour des voiries perméables.

Guide inondation - Le rôle de coordinateur joué par le CCAS/CIAS ID.Cité. 12/06/2018

https://www.idcite.com/Doc-Guide-inondation-Le-role-de-coordinateur-joue-par-le-CCAS-CIAS a34942.html?TOKEN RETURN

En France, le risque inondation constitue la principale menace de catastrophe d'origine naturelle. Près de 5 millions d'habitants vivent en zone inondable. 70% des communes doivent parer à cette vulnérabilité.

L'ambition de ce Guide, qui s'adresse aux élus et aux agents, est de proposer un cadre méthodologique pour aider les collectivités :

- à se prémunir, en amont, contre ce phénomène brutal et dévastateur ;
- à organiser un véritable plan d'intervention pour assurer la sécurité des biens et des personnes, pendant la crue ;
- à réagir pour juguler les pires conséquences, après l'inondation. https://www.unccas.org/guide-inondation#.Wx-b8DSFO70

Recul du trait de côte : les dunes sont la protection la moins coûteuse et la plus efficace à long terme / COLLET PHILIPPE

Environnement et technique, 06/2018, n° 381, p. 12-13

https://www.actu-environnement.com/ae/news/recul-trait-cote-lacanau-dunes-protection-cout-uicn-aquitaine-31247.php4

La gestion des dunes offre la protection la plus efficace et la moins onéreuse pour lutter contre l'érosion du littoral, selon une étude qui se base sur le littoral aquitain et l'exemple de Lacanau.

Les nouvelles modalités d'exercice de la compétence "Gemapi"

Acteurspublics.com, 09/04/2018

Les services des ministères de l'Intérieur et de la Transition écologique et solidaire ont adressé aux préfets une note d'information consacrée aux nouvelles modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (Gemapi) par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Alors que la loi de 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (Maptam) prévoyait le transfert de plein droit de cette compétence aux intercommunalités à partir du 1er janvier 2018, une loi du 30 décembre dernier permet aux régions et aux départements de continuer d'exercer leurs attributions en ce domaine au-delà de 2020.

Inondations : stratégies pour sortir la tête de l'eau / LUNEAU SYLVIE

Courrier des maires et des élus locaux (le), 04/2018, n° 322, p. 52-53

Territoire maritime, la France est particulièrement exposée aux inondations fluviales et marines. 19 000 communes environ sont soumises à ce risque. La stratégie locale y est un outil de résilience du territoire.

Risques. Prévention des risques d'inondation : les priorités de 2018 / GRAINDORGE JOEL lagazettedescommunes.com — Club Techni.cités, 16/04/2018

Une instruction de Nicolas Hulot vient de repréciser les priorités 2018 en matière de risques naturels et hydrauliques pour les services déconcentrés de l'État : accompagner la mise en œuvre de la Gemapi, mieux gérer le Fonds Barnier, toiletter les PPRNi, améliorer le dispositif Vigicrues ... Décryptage.

Prévention des risques. Contre les inondations, la renaturation des cours d'eau prouve son efficacité / HUTEAU HELENE

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 16/04/2018, n° 2411, p. 50-51 http://archives.lagazettedescommunes.com/35467144/contre-les-inondations-la-renaturation-des-cours-d-eau-prouve-son-effi-cacite

Prévue par la directive-cadre sur l'eau, la renaturation des cours d'eau permet une recolonisation de la faune et de la flore. La capacité de rétention des crues est augmentée. Les syndicats d'aménagement hydrauliques, qui ont une vision à l'échelle du bassin versant,



agissent en faveur des villes et villages qui subissent des débordements. Les agences de l'eau sont les interlocuteurs privilégiés pour les études et le financement. Education et conviction sont nécessaires auprès des riverains et propriétaires.

Mise en œuvre de la Gemapi : où en sont les territoires ?

Intercommunalités, 04/2018, n° 229, p.12-13

https://www.adcf.org/files/MAG-INTERCO/AdCF-Interco229-v3.pdf

Depuis le 1er janvier 2018, toutes les communautés et métropoles de France sont compétentes à titre obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi). Après de nombreux débats et clarifications législatives (même si certaines questions restent encore en suspens), l'heure est désormais à la mise en œuvre dans les territoires. Afin de prendre la température des travaux en cours, l'AdCF a conduit une enquête approfondie en février et mars 2018. En voici les principaux résultats, sous la forme de questions-réponses.

GEMAPI: De l'importance des bassins versants / HUBERT Alexandra

Intercommunalités, 04/2018, n° 229, p. 10

https://www.adcf.org/files/MAG-INTERCO/AdCF-Interco229-v3.pdf

Ressource unique, l'eau est menacée notamment par les pollutions et la modification de ses cours. Il est temps de mettre en place, au sein des bassins versants, des mesures de protection et de restauration écologique afin de prévenir le risque d'inondation et de préserver la qualité de l'eau.

Gemapi : les communautés s'organisent [Dossier] / LA REDACTION

Intercommunalités, 04/2018, n° 229, p. 8-15

https://www.adcf.org/files/MAG-INTERCO/AdCF-Interco229-v3.pdf

La prise de compétence Gemapi est pour beaucoup de communautés le grand chantier de l'année, marqué par des interrogations persistantes sur le plan financier et une très grande disparité de situations. L'AdCF a conduit une grande enquête sur le sujet en début d'année. En voici les principaux enseignements.

Les risques naturels et GEMAPI : thèmes prioritaires d'actions nationales pour les régions en 2018

catnat.net, 29/03/2018

https://www.catnat.net/gestion-des-risques/reglementation/veille-reglementaire/24409-les-risques-naturels-et-gemapi-themes-prioritaires-d-action-nationale-pour-les-regions-en-2018

Une instruction du Gouvernement du 26 juillet 2016 établissait les thèmes prioritaires d'actions nationales en matière de risques naturels et hydrauliques pour 2016-2017. Des éléments de contexte nouveaux conduisent à préciser les priorités pour 2018, et prévoir une nouvelle instruction pour 2019-2021.

Compte tenu des événements et des réformes en cours, et des moyens disponibles, les préfets porteront en 2018 tout particulièrement leur attention sur la mise en œuvre de la compétence relative à la GEMAPI, l'amélioration de la gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et la réalisation des plans de prévention des risques naturels (PPRN) regardés comme prioritaires.

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir 43197.pdf

Un guide pour intégrer les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme / CANTO ALBANE Actu-environnement.com, 16/03/2018

Pour y voir plus clair dans l'intégration des enjeux de la ressource en eau et du risque d'inondation dans leur document d'urbanisme, les collectivités de la région Grand-Est peuvent s'appuyer sur un guide méthodologique. Baptisé "Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les Sdage et les PGRI du bassin Rhin-Meuse 2016-2021", il a été conçu par la Dreal Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Son objectif est de privilégier une approche globale et transversale des enjeux, ainsi que l'analyse et le contrôle, par les services de l'Etat, de la prise en compte des problématiques eau, milieux aquatiques et risques d'inondation dans les Scot et les PLU(i).



Guide méthodologique « Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et les PGRI du bassin Rhin-Meuse 2016-2021 » / OLIVETO-ERVITI Nancy

Grand-est.developpement-durable.gouv.fr, 05/03/2018

http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_web.pdf

Approuvés le 30 novembre 2015 pour la période 2016-2021, les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) des bassins Rhin et Meuse sont des documents cadres en lien avec l'eau et les milieux, pour l'un, et avec le risque inondation pour l'autre. Ils seront révisés pour le « second cycle » 2022-2027. Les collectivités porteuses de documents d'urbanisme (SCoT et PLU(i) en l'absence de SCoT) disposent d'un délai de trois ans pour les rendre compatibles avec les objectifs et orientations des SDAGE et PGRI.

Pour faciliter l'intégration de l'ensemble de ces enjeux et renforcer un aménagement durable de nos territoires, la transversalité entre l'urbanisme, le risque inondation, les milieux naturels humides et la gestion des eaux est indispensable.

Le guide méthodologique « Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et PGRI Rhin-Meuse 2016-2021 » commandité par la DREAL Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a été conçu par ADAGE Environnement. Il permet de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la traduction des orientations et dispositions des SDAGE et PGRI Rhin-Meuse à l'aide de fiches techniques déclinées par sujet (préserver la biodiversité, gérer les ressources en eau, etc.).

Un flot de données pour anticiper les inondations / NGUYEN PASCAL

Moniteur des travaux publics et du bâtiment (le), 02/03/2018, n° 5965, p. 20

Le réseau Vigicrues permet de prévoir les montées des eaux, afin d'en limiter l'impact.

Analyse multicritère des projets de prévention des inondations. Guide méthodologique 2018 / COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Ecologie-solidaire.gouv, 03/2018, 166 p.

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-

%20Analyse%20multicrit%C3%A8re%20des%20projets%20de%20pr%C3%A9vention%20des%20inon dations%20-%20Guide.pdf

Ce guide, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), propose aux porteurs de projets des éléments de méthode pour l'évaluation socio-économique recommandée par la directive inondation et par la stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI).

La méthode présentée permet de comparer les coûts et les bénéfices des projets, du point de vue de :

- la mise en sécurité des personnes,
- la réduction des dommages aux biens,
- l'amélioration de la résilience,
- la protection du patrimoine culturel et de l'environnement.

Le guide méthodologique 2018 est une mise à jour du guide national AMC inondation de juillet 2014. Il a été produit dans le cadre du groupe de travail national AMC inondation piloté par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). Il comporte également un volume d'annexes techniques.

L'AMF demande à l'Etat d'assumer la responsabilité générale de la protection contre le risque inondation

Localtis.info, 29/01/2018

 $\underline{\text{https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles\&cid=1250280473611}$

Alors que de nombreux territoires subissent depuis plusieurs jours d'importantes inondations, l'Association des maires de France (AMF) a renouvelé ses demandes pour que "l'Etat assume, en première ligne, la responsabilité de la protection générale contre le risque inondation", a-t-elle affirmé dans un communiqué ce 26 janvier. Elle souhaite que la Conférence nationale des territoires se penche à nouveau sur le rôle et les missions de l'Etat au regard de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (Gemapi), en particulier pour ce qui concerne les systèmes d'endiguement, les digues domaniales, l'organisation générale du dispositif Gemapi et de son périmètre de responsabilité.

Pour l'OCDE, la gestion des crues est perfectible en Ile-de-France / MALECOT DOMINIQUE



lesechos.fr, 25/01/2018

https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0301201188275-pour-locde-la-gestion-des-crues-est-perfectible-en-ile-de-france-2148097.php#2gTTSWIcXV3BPyQG.99

Un rapport de l'OCDE montre que les efforts réalisés en matière de prévention des crues en lle de France sont encore insuffisants.

Réaliser un programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI)

Techniques - Aménagement - Développement Durable, 11/01/2018, n° 1096, p. 3

Les collectivités confrontées au risque de submersion peuvent se doter d'un programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) qui donne accès à des aides de l'Etat. Depuis le 1er janvier 2018, les PAPI devront s'articuler avec la nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-inondations

Intégration du risque dans l'aménagement du territoire

Idcite.com, 08/01/2018

https://www.idcite.com/Doc-Integration-du-risque-dans-l-amenagement-du-territoire_a31768.html?TOKEN_RETURN

Ce rapport a vocation à apporter une contribution supplémentaire à toutes celles que le CEPRI propose pour favoriser la mise en œuvre d'un renouvellement urbain adapté au risque d'inondation dans les territoires exposés. La réflexion s'est appuyée sur une bibliographie abondante concernant l'urbanisme opérationnel et les opérations d'aménagement (outils fonciers, financiers, acteurs, procédures...). Il faut cependant noter que les références sur l'aménagement spécifique de zones en renouvellement urbain soumises à des risques d'inondation sont assez rares, et les informations sur les coûts générés par ces opérations quasi inexistantes.

Eau. La ville « perméable » a fait ses preuves / LUNEAU SYLVIE

lagazettedescommunes.com - Club Techni.cités, 15/01/2018

Le XXe siècle a vu le développement de la bétonisation des sols, avec son corollaire : l'évacuation au plus vite des eaux pluviales, via les canalisations. Mais cette gestion du « tout tuyau » provoque de fortes perturbations du cycle de l'eau. Depuis plus de vingt ans, d'autres solutions sont mises en œuvre pour rétablir les fonctionnalités du sol et rendre la ville plus perméable. Testées au départ par quelques pionnières, des collectivités de toutes tailles ont aujourd'hui franchi le pas.

Consensus à l'Assemblée sur le prévention des inondations / DE MONTECLER MARIE-CHRISTINE

Actualité Juridique. Droit Administratif, 11/12/2017, n° 42/2017, p. 2380

Les députés ont adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à modifier les conditions d'exercice de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations). Ce texte pourrait être adopté définitivement avant la fin de l'année, le Sénat l'examinant à compter du 18 décembre 2017.

http://www.assemblee-nationale.fr/15/ta/ta0039.asp

http://www.assemblee-nationale.fr/15/dossiers/gestion milieux aquatiques collectivites.asp

Prévention des inondations : les députés assouplissent le transfert de la compétence aux "intercos"

Acteurspublics.com, 01/12/2017

Jeudi 30 novembre, les députés ont adopté une proposition de loi aménageant le transfert de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations", dite Gemapi, aux intercommunalités, qui devait intervenir entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2020. Les départements et les régions pourront désormais poursuivre leurs interventions en la matière audelà de 2020. La question du financement n'a pas été éludée par les parlementaires.

Prévention d'inondations, une question d'organisation

Moniteur des travaux publics et du bâtiment (le), 24/11/2017, n° 5950, p. 32-33

La Gemapi sera transférée aux intercommunalités en janvier. Certains territoires à risque ont pris les devants.



Introduction à la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » / BOUGARD Sophie

Certu, 11/2017, 55 p.

http://www.certu-catalogue.fr/introduction-a-la-prise-de-competence-gestion-des-milieux-aquatiques-et-prevention-des-inondations.html

Cet ouvrage s'adresse principalement aux techniciens des structures qui exerceront directement la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dite compétence GEMAPI, ou qui pourront être amenées à la transférer ou la déléguer. Il s'adresse également

élus locaux qui souhaitent approfondir les éléments présentés dans la plaquette « Tout savoir sur la GEMAPI » du ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce guide présente de manière simple les contours de cette nouvelle compétence, afin de faciliter son appropriation par les acteurs et son explication auprès des citoyens. Il est rédigé en l'état actuel du droit. Il oriente les lecteurs vers d'autres supports permettant d'approfondir les thématiques abordées.

Il est organisé en 5 parties principales :

- la première partie aborde les caractéristiques des milieux et les enjeux concernés par la compétence ;
- la deuxième présente le contexte réglementaire et quelques caractéristiques de la compétence;
- la troisième expose les politiques publiques qui concernent les milieux aquatiques et la prévention des inondations, et les liens avec la compétence GEMAPI;
- la quatrième présente les principaux acteurs liés à la compétence ;
- la cinquième détaille des outils d'aménagement du territoire, financiers, opérationnels et réglementaires pouvant participer à la mise en oeuvre de la compétence.

Inondations de 2016, le difficile retour d'expérience dans le Centre-Val de Loire / BERKOVICIUS CHRISTINE

lesechos.fr, 31/05/2017

https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/030355646512-difficile-retour-dexperience-dans-lecentre-val-de-loire-2090653.php#Lq5b4vOfRJ0F2p5V.99

L'économie locale peine toujours à se remettre des crues catastrophiques de juin dernier. Les pouvoirs publics cherchent à mieux s'organiser pour limiter les dégâts, si un tel sinistre devait se reproduire.

Le CEPRI édite un nouveau guide sur les ouvrages de protection contre les inondations amf.asso.fr, 10/05/2017

http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?doc_n_id=24541

Le Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) a suivi de près la promulgation des textes de loi et l'élaboration des décrets encadrant la compétence GEMAPI. Si la législation répond à un besoin de clarification de la gestion des digues sur le territoire, le CEPRI, véritable interface entre les acteurs de terrain et l'Etat, a pu constater les interrogations émanant des collectivités.

http://www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF_24541TELECHARGER_LE_GUIDE__S_ORGANISER_POUR_EXERCER_LA_COMPETENCE_GEMAPI_ET_REPONDRE_AUX_EXIGENCES_DE_LA_REGLEMENTATION_ISSUE_DU_DECRET_DU_12_MAI.pdf

Prévision et anticipation des crues et inondations / CENTRE EUROPEEN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION

CEPRI, 12/2017, 72 p.

En France, la prévision des phénomènes susceptibles de générer des inondations repose notamment sur les prévisions et la vigilance météorologique établies par Météo France ainsi que les prévisions des crues et la vigilance crues élaborés par les Services de Prévisions des Crues avec le soutien du Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI). En complément, des outils ont été développés pour anticiper les évènements rapides tels que l'APIC et Vigicrues Flash tandis qu'au niveau local, des plus en plus de collectivités territoriales mettent en place leur propre système d'avertissement.

La diversité et la complémentarité des dispositifs constituent un atout indéniable pour anticiper les phénomènes dangereux. Mais la méconnaissance des outils et de leurs limites, l'absence de vision claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans les différentes étapes du processus - de la détection d'un phénomène dangereux à la mise en alerte des services - peuvent s'avérer fortement pénalisantes au moment de l'inondation. Montrer les différents



dispositifs mobilisables pour mieux anticiper ces phénomènes proposer un certain nombre de recommandations sur la base d'expériences locales pour permettre aux collectivités territoriales de mieux exploiter ces outils et favoriser ainsi une meilleure réactivité de l'ensemble de la chaîne, tels sont les objectifs didactiques de cette nouvelle publication.

http://www.cepri.net/actualites/items/Guide prevision.html

Inondations: de nombreux contribuables vont devoir s'acquitter de la taxe Gemapi / QUIRET Echos (les), 11/10/2017, p. 5

https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/030671491932-inondations-de-nombreux-contribuables-vont-devoir-sacquitter-de-la-taxe-gemapi-2121064.php

Le gouvernement promet une loi rapide pour aider les intercommunalités à assumer la compétence inondation en janvier 2018. Celles-ci vont solliciter le contribuable.

Ouvrages de protection des inondations : l'étude de dangers / GRAINDORGE JOEL Fiches pratiques techniques, 10/2017, n° 212, 10/90

L'étude de dangers est obligatoire pour tous les systèmes d'endiguement et pour tous les aménagements hydrauliques. C'est l'arrêté du 7 avril 2017 qui a précisé le plan de cette étude. L'objet de cette fiche est de rappeler les enjeux liés à ce document essentiel pour les autorités « gémapiennes » et d'en présenter le contenu à adapter au type de demande d'autorisation préfectorale.

Prévention des inondations - Toute la lumière sur le financement des Papi de troisième génération / MARCANGELO LEOS PHILIE

Localtis.info, 17/07/2017

http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250279509489&nl=1

Dès 2018, les programmes d'actions de prévention contre les inondations (Papi) entreront dans leur troisième vague sur la base d'un nouveau cahier des charges. Une instruction gouvernementale éclaire les collectivités territoriales porteuses de projets sur ces nouvelles modalités de validation financière des projets labellisés

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/07/cir_42419.pdf

Prévention des inondations : les EPCI en première ligne / LAFFITTE OLIVIER weka.fr, 30/06/2017

http://www.weka.fr/actualite/developpement-durable/article_juridique/prevention-des-inondations-les-epci-en-premiere-ligne-51709/?utm_campaign=Li-sem27-ct

L'arrêté du 7 avril 2017 détaillant le plan de l'étude de dangers des digues (EDD) et autres ouvrages aménagés en vue de prévenir les inondations et submersions, sous la responsabilité des communes ou EPCI disposant de la compétence Gemapi, entre en vigueur le 1er juillet 2017. Retour en détail sur les modalités réglementaires précisées par cet arrêté.

Inondations : la culture du risque essaime dans les territoires / DELMOLINO ALEXANDRA technicite.fr, 26/06/2017

http://www.lagazettedescommunes.com/512572/inondations-la-culture-du-risque-essaime-dans-lesterritoires

Organisé le 20 juin dernier par la Driee Île-de-France, le Grand Prix de la culture du risque inondation a récompensé des actions exemplaires réalisées sur le bassin Seine-Normandie. L'occasion de promouvoir sa mise en œuvre par les collectivités.

Gestion des crises inondations et vulnérabilité territoriale : regards croisés France-Québec / CHANAL Anne, MOULIN Christophe, THOMAS ISABELLE, MARCEAU Pascal

LIREC - lettre d'information sur les risques et les crises, 06/2017, n° 54, p. 9-11 https://inhesj.fr/sites/default/files/fichiers site/risques crises/lirec/lirec-54.pdf

Une grande partie de la France (un habitant sur quatre et un emploi sur trois) et du Québec est concernée par les inondations et leurs conséquences. Chaque année des collectivités françaises et québécoises font face à de telles situations, et ce de façon de plus en plus fréquente et importante. Ainsi, à l'échelle du territoire où elles surviennent, les inondations génèrent des pertes majeures et perturbent considérablement le fonctionnement normal de la communauté, conduisant à des situations d'urgence.



Faire face aux situations de crise au niveau local [Dossier] / RATINAUD CHRISTOPHE, BERGER SABBATEL Amandine, BESANCON Isabelle, LAVOLE Mathias, VERNOUX FRANCOIS, BELIN Pascal, RIEU Laurent, TABOULOT Serge, JANET Bruno, ROSSI Paul, LE TREUSSE Joran, BARASTIER Vincent, BLANC PHILIPPE

Risgues infos, 06/2017, n° 35, 40 p.

http://www.irma-grenoble.com/PDF/risques_infos/N35/risques_infos35.pdf

De plus en plus souvent, les collectivités territoriales se trouvent confrontées à la nécessité de faire face à la gestion de situations de crise. En plus des événements graves, provenant classiquement des risques majeurs naturels ou technologiques, existent d'autres risques pouvant être tout aussi importants : pollutions de l'environnement, pandémies, événements climatiques : tempêtes, tornades, importantes chutes de neige, accidents routiers, ferroviaires... À tout cela s'ajoute actuellement le risque d'attentat terroriste.

Face à ces situations, les autorités locales, au niveau des responsables et tout particulièrement les maires, doivent se préparer à faire face afin de ne pas « se trouver fort dépourvus lorsque la crise fut venue». Pour illustrer cette thématique, ce numéro présente des expériences de responsables et décideurs locaux.

Au sommaire:

- C'est quoi une crise? Une nébuleuse inventée par l'homme
- Le plan communal de sauvegarde (PCS), outil de gestion de crise et de structuration de l'organisation au quotidien? Application au territoire de Nantes-Métropole
- Plan communal de sauvegarde : pourquoi s'entraîner à la gestion de crise?
- Gestion de crise : la conduite des opérations par tableaux de bord
- Plan communal de sauvegarde : comment bâtir le volet inondation?
- Optimiser l'interface opérationnelle secours/sauvegarde avec quels outils? L'expérience du SDIS de la Savoie sur les plans "bâtiments répertoriés"
- Anticiper les crues torrentielles : nouveau service dans les Alpes
- Vigiecrues Flash : le nouveau service d'avertissement sur les crues soudaines
- La participation et l'implication citoyenne au service de la prévention des inondations : les sentinelles du bassin Brévenne-Turdine.
- Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP), l'alerte multifacette
- La nécessaire communication de crise
- La ville de Grenoble se lance dans la démarche POMSE : Plans d'Organisation et de Mise en Sûreté des Établissements

Risques naturels - Compétence Gemapi : un nouveau guide sur les ouvrages de protection contre les inondations / LENORMAND ANNE

Localtis.info, 25/04/2017

http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250279037863

Un nouveau guide édité par le Centre européen de prévention du risque d'inondation (Cepri) propose aux collectivités une méthodologie pour prendre en charge la gestion des ouvrages de protection contre les inondations, l'un des volets majeurs de la nouvelle compétence Gemapi qui sera automatiquement transférée aux EPCI au 1er janvier 2018.

http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/BlobServer?blobkey=id&blobnocache=true&blobwhere=1250170847098&blobheader=application%2Fpdf&blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs

Le risque « submersion marine »

Fiches pratiques techniques, 04/2017, n° 208, 10/87

La compétence Gemapi est affectée au bloc communal dès le 1er janvier 2018. Partie intégrante de cette compétence, le risque de submersion marine concerne nombre de collectivités compte tenu de l'importance de la façade marine française. Si beaucoup de facteurs sont communs aux différents types d'inondations, la submersion marine comporte des spécificités qu'il convient de connaître et de prendre en compte.



La politique de lutte contre les inondations en Europe / CHAPELET CLOE, DOUBLIC THOMAS, GARNOIX VIRGINIE, LOISEAU CHARLOTTE

Intercommunalités, 04/2017, n° 219, p. 24-25

Dans le cadre du Forum Environnement de la 27ème convention de l'intercommunalité en octobre dernier, un groupe d'élèves administrateurs de l'INET a réalisé un travail d'étude sur les politiques de lutte contre les inondations en Europe. Si celles-ci tendent à converger, des différences d'approches marquées apparaissent encore entre les pays. Leur comparaison permet une mise en perspective utile à la veille de la prise de compétence GEMAPI par les communautés et métropoles.

Inondations : des pistes pour améliorer la gestion de crise / GRAINDORGE JOEL lagazettedescommunes.com, 23/03/2017

http://www.lagazettedescommunes.com/496430/inondations-des-pistes-pour-ameliorer-la-gestion-decrise/?abo=1

Le dernier rapport du CGEDD et de l'IGA intéresse particulièrement les collectivités en charge de la prévention et de la gestion des inondations. Analysant celles qui ont frappé plus de 15 départements en 2016, il formule de nombreuses recommandations : prévision et système de vigilance crue, communication, organisation de la gestion de crise, PPRI et PCS, indemnisations, etc.

Prévention des inondations : l'arrêté sur la sûreté des digues est paru environnement-magazine.fr, 21/04/2017

http://www.environnement-magazine.fr/article/49360-prevention-des-inondations-l-arrete-sur-la-surete-des-digues-est-paru/

L'arrêté définissant le plan de l'étude de dangers des digues (EDD) et autres ouvrages aménagés en vue de prévenir les inondations et submersions, désormais sous la responsabilité des communes ou EPCI disposant de la compétence Gemapi, a été publié ce 19 avril. Il s'inscrit dans une démarche axée sur la zone protégée et apporte des clarifications sur les aléas à prendre en compte.

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/7/DEVP1701396A/jo/texte

Les destins liés de l'eau et de l'urbanisme / VERFAILLIE BERTRAND

Urbanisme, 03/2017, n° HS 59, p. 46-47

L'atelier "Eau et urbanisme : limites ou liens pour un projet de territoire partagé ?" a mis en évidence le besoin de gouvernances locales dépassant les limites institutionnelles.

Gérer les eaux pluviales en zone urbaine

Techniques - Aménagement - Développement Durable, 09/02/2017, n° 1076, p. 3

Suite à des orages ou de fortes précipitations, les réseaux d'eaux pluviales se trouvent rapidement saturés et leur débordement peut occasionner d'importants dégâts. De nouvelles solutions apparaissent, écologiques et économiques. Elles impliquent d'adapter l'aménagement urbain plutôt que de surdimensionner les réseaux.

Risque d'inondation : attention aux anguilles sous roche! / VASSEUR JEAN-LOUIS

Courrier des maires et des élus locaux (le), 03/2017, n° 310, p. 47

Souhaitant prendre des mesures préventives en matière d'inondation, un maire d'une petite commune rurale de Gironde a été condamné en appel, après avoir été relaxé en première instance. La justice lui reproche de n'avoir pas réalisé d'étude préalable d'environnement, et d'avoir agi sans autorisation préalable.

Inondations, quelle gestion prévisionnelle des risques ? / MOLOSSI FREDERIC, THEPOT REGIS, BEAUDUCEAU NICOLAS, PEREZ MICHEL, GARRIGUES SERGE, MARCOVITCH DANIEL

Préventique sécurité, 03/2017, n° 151, p. 57-70

Les inondations du printemps 2016 dans le bassin parisien seront-elles des éléments d'alerte générale pour faire changer les mentalités face à l'un des risques les plus graves qui pourraient toucher la France ? Les premiers bilans de ces inondations sont tirés : de nombreuses corrections sont à apporter à nos politiques. Mais le point clé, central, est celui de la prise de conscience de notre grande vulnérabilité collective. Se préparer à être surpris reste la principale leçon à tirer, pour tous !



Risques Inondation : Une coopération européenne pour mieux prévenir et gérer les crises / MARI Nicole

Corse net infos, 08/02/2017

http://www.corsenetinfos.corsica/Risques-Inondation-Une-cooperation-europeenne-pour-mieux-prevenir-et-gerer-les-crises a25740.html

Seul projet stratégique de coopération européenne intégrée sur le risque inondation, le troisième programme PROTERINA a été lancé à Corte, en présence des partenaires des cinq régions concernées : Corse, PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Ligurie, Toscane et Sardaigne. Financé par le programme Interreg-Marittimo, son objectif est de renforcer la capacité de réponse des territoires dans des situations de crise climatique et de mieux défendre les populations en développant une conscience collective et une communauté de résilience. Ce fut l'occasion pour l'Office de l'environnement de la Corse (OEC), la ville d'Ajaccio et le SDIS 2B (Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Corse) de partager leurs expériences.

Eau: le risque inondation / VILLE FREDERIC, CHEVALLIER FRANCK

Journal des maires et des conseillers municipaux, 01/2017, n° 1, p. 26-31

Ce dossier présente les thèmes suivants:

- Prévenir les inondations
- Éviter le ruissellement pluvial
- Entretenir les cours d'eau
- Prévoir la pollution

Prévention des inondations : 127 territoires désormais couverts par des programmes d'action / RADISSON LAURENT

Environnement et technique, 01/2017, n° 365, p. 22-23

Ségolène Royal a signé le 28 novembre trois nouvelles conventions en vue d'améliorer la prévention des inondations. La France compte désormais 127 territoires couverts par des programmes d'action.

B. Protection des populations

Rôle du PAVILLON ORANGE au titre de la sauvegarde et protection des populations face aux risques et menaces majeurs / Célia BELLANGE, Haut comité Français pour la Défense CivileETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

https://www.dailymotion.com/video/x658wmy

Épisodes cévenols : une nouvelle campagne de prévention du risque inondation / LENORMAND ANNE

Localtis.info, 29/08/2018

 $\underline{\text{https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles\&cid=1250281541807}$

Le gouvernement a lancé ce 29 août une nouvelle campagne de sensibilisation aux risques liés aux épisodes de pluies intenses dans l'arc méditerranéen, du Roussillon à la Provence, en passant par la vallée du Rhône. Face à ce phénomène, certaines collectivités particulièrement vulnérables mènent des actions volontaristes dans le cadre des programmes d'actions de prévention des inondations (Papi).

Un théâtre burlesque pour sensibiliser au risque inondation / PICAUD Emmanuelle Techni.cités, 02/2018, n° 310, p. 51

http://www.lagazettedescommunes.com/545845/un-theatre-burlesque-pour-sensibiliser-au-risque-inondation/?abo=1

L'établissement public territorial de bassin de l'Adour a mis en œuvre avec le département des Landes et l'agglomération de Dax une démarche originale pour sensibiliser la population locale au risque inondation. Deux comédiennes sont venues présenter un spectacle dans les marchés alimentaires et les écoles.



Sept solutions pour se protéger des crues ou les limiter / GARRIC AUDREY, VALO MARTINE lemonde.fr, 25/01/2018

http://www.lemonde.fr/planete/article/2018/01/25/sept-solutions-pour-se-proteger-des-crues-ou-les-limiter 5247214 3244.html#qSKThS5JyWElis1b.99

Alors que le niveau de la Seine continue de monter en région parisienne, il existe des leviers pour gérer le trop-plein d'eau de manière naturelle et durable.

Vigicrues Flash veut aider les communes à renforcer leur surveillance des crues soudaines / LUNEAU SYLVIE

technicite.fr, 27/03/2017

http://www.lagazettedescommunes.com/496297/vigicrues-flash-veut-aider-les-communes-a-renforcer-la-surveillance-des-crues/

Le 9 mars, le service Vigicrues Flash a été lancé. Petit dernier du réseau Vigicrues, ce nouveau dispositif d'avertissement des crues soudaines couvre les cours d'eau non instrumentés. Il s'appuie sur la méthode AIGA, qui a reçu une mention spéciale du jury Prévirisq. Il donne des informations sur 13 000 tronçons de cours d'eau, représentant 30 000 km. Les avertissements automatiques sont diffusés par SMS ou par email à 10 000 communes. https://www.vigicrues.gouv.fr/

Des drones contre les inondations / BATTAGLINI SEBASTIEN

Réseaux lignes et canalisations : VRD, 12/2016, n° 232, p. 16-17

La gestion des inondations est un enjeu de grande importance pour toutes les métropoles. Pour cela, tous les outils sont bons, toutes les méthodes permettant une avancée dans le domaine sont utilisables. La ville de Bordeaux a décidé d'adopter une technique parfaitement dans l'air du temps : l'utilisation de drones pour l'inspection des berges afin de réduire les risques d'inondation.

Le rôle et les responsabilités du maire dans la prévention des inondations Le Courrier des maires.N° 273,Novembre 2013

http://www.seban-associes.avocat.fr/wp-content/uploads/2015/08/pub_cdm273_analyse-maire-inondations.pdf

Les inondations et les phénomènes de submersion marine concernent de très nombreuses Collectivités : l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), réalisée en 2011-2012, révèle ainsi que près d'un Français sur 4 et un emploi sur 3 sont exposés aux risques d'inondations.

Il appartient aux collectivités de prévenir de ce risque naturel qui, en cas de survenue, peut avoir Des conséquences économiques et humaines désastreuses.

Outre leurs obligations en matière d'information (I), les maires jouent un rôle fondamental dans La prévention des inondations, tant en ce qui concerne l'urbanisation de leur territoire (II), que dans la mise en œuvre de leurs pouvoirs de police et d'attributions spécifiques (III), et qui peut conduire les communes à voir leur responsabilité administrative engagée.

C. Exemples de collectivités

« Une charte pour réduire la vulnérabilité des quartiers à l'inondation » / LEVRAY NATHALIE Moniteur des travaux publics et du bâtiment (le), 08/06/2018, n° 5979, p. 88

Urbanisme. Entretien avec Ludovic Faytre, responsable des études « risques majeurs-aménagement » à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAU-IdF). En complément des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) et du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) en Ile-de-France, une charte d'engagement pour « concevoir des quartiers résilients » face au risque d'inondation (1) a été signée le 5 mars dernier par la préfecture d'Ile-de-France et les principaux opérateurs franciliens de l'aménagement urbain (IAU, Fnau, Aorif, SGP, etc.). Explications.

Directeur des services Techniques du SIAVB. Secteur Inondation : « Avec ma participation, la nature reprend ses droits » / LACOURCELLE CELINE

TSM: techniques, sciences, méthodes, 04/2018, n° 04, P; 15-16

Pour limiter les risques inondations, Hervé Cardinal, le directeur des services techniques du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre, mise sur la continuité écologique et permet aux milieux naturels de retrouver leur forme originelle.



Les digues à l'épreuve de la Gemapi / DELMOLINO ALEXANDRA

Environnement magazine, 01/2018, n° 1763, p. 22-31

Dossier: - Val-De-Garonne fait face au risque

- Dans l'Arve, le SM3A conforte ses acquis
- Bordeaux Métropole fournit son arme anti tempêtes

Inondations. La résilience de Paris à l'épreuve de la Seine / LAURENT ANTHONY

Environnement magazine, 12/2017, n° 1762, p. 48-49

En octobre dernier, la Ville de Paris s'est dotée d'une stratégie de résilience destinée, entre autres objectifs, à préparer la capitale aux futures crues de la Seine. Cette démarche originale illustre la nouvelle doctrine en vigueur face au risque d'inondation : s'adapter au lieu de résister.

Lutte contre l'inondabilité agir pour protéger

Services Communication Mairie de Mandelieu-La Napoule et Agglomération Cannes Pays de Lérins, 2017, 5 p.

https://www.mandelieu.fr/documents/publications/doc-inondations.pdf

La crue de la Seine relance le débat sur l'anticipation des risques / CHAUVEAU JULIE Echos (les), 26/01/2018, p. 26-27

https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0301205238095-la-crue-de-la-seine-rappelle-auxpouvoirs-publics-la-necessite-danticiper-les-risques-2148167.php

Sacs de sable distribués à la demande, évacuation par les militaires des habitants ne pouvant rester chez eux, plans d'alerte déclenchés. La crue de la Seine de 2018 commence à ressembler à celle de 2016.

Episodes cévenols : nouvelle campagne de sensibilisation auprès des habitants de l'arc méditerranéen / LENORMAND ANNE

Localtis.info, 31/08/2017

http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250279630054&nl=1

Le ministère de la Transition écologique vient de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation dans les 15 départements de l'arc méditerranéen concernés par le risque d'épisodes cévenols, ce phénomène de pluies intenses qui a entraîné de nombreuses catastrophes ces dernières années, la plus récente étant celle qui a frappé l'ouest des Alpes-Maritimes en octobre 2015. L'objectif est d'alerter élus et population sur les bons comportements à adopter en cas de crise majeure.

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pluies-cevenoles-adoptez-bons-comportements

Les CCAS face aux urgences et situations exceptionnelles

Actes: actions et territoires du social, 03/2017, n° 476, p. 12-17

Inondation, crue, attentat... Ces évènements, très différents, sont souvent exceptionnels en raison du nombre de personnes qu'ils concernent. Touchées par le traumatisme, voire le deuil, elles doivent faire face en plus à la perte de leur logement, à une diminution de leurs ressources, à des démarches administratives complexes voire à des situations mettant à mal leur insertion sociale. Les CCAS, jouant à plein leur rôle, sont les premiers à se mobiliser sur le terrain. Ils répondent aux premières urgences : celles de mettre à l'abri et de parer aux premiers secours. Le premier accueil est alors confronté à l'afflux de demandes.

- Moret-sur-Loing et Orvanne : "rester mobilisé sur le long terme est essentiel"
- Villeneuve-Saint-George : agir vite lorsque la catastrophe s'ajoute à des difficultés sociales
- Antibes : "sans un CCAS coordonnateur, on court le risque d'être débordé"
- Nice : "sur le moment on est en mode automatique"

http://www.collectivites-locales.gouv.fr/aide-aux-collectivites-territoriales-victimes-catastrophes-naturelles

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076



Saint-Pierre-des-Corps, ville pilote pour la prévention du risque inondation (37) / LELONG Claire Localtis.info, 21/03/2017

http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Experiences/Experiences&cid=1250278717721&nl=1

Intégralement située en zone inondable, la ville de Saint-Pierre-des-Corps pourrait connaître de fortes crues en cas de rupture des digues qui la protègent de la Loire. Au-delà des impératifs réglementaires, la ville a choisi de sensibiliser sa population au risque, en créant un bâti sur pilotis, des repères de crue dans les rues et des propositions artistiques axées sur l'inondation.

Orléans métropole : de nouvelles mesures de prévention face au risque d'inondation / BONNET MARION

larep.fr, 24/01/2017

http://www.larep.fr/orleans/environnement/politique/2017/01/24/orleans-metropole-veut-se-doter-detous-les-outils-pour-mieux-reagir-a-lavenir 12254838.html

Orléans Métropole a fait appel au Centre européen de prévention du risque d'inondation pour analyser l'épisode du printemps dernier.

Inondations. Sur la rivière Yzeron, la lutte contre les crues s'organise et profite à la biodiversité Gazette des communes, des départements, des régions (la), 16/01/2017, n° 2349, p. 45

Sagyrc (Rhône)19 communes - 135 600 hab.

Elargissement du cours d'eau, construction de barrages secs et désimperméabilisation des sols doivent prémunir le territoire contre une crue centennale.

D. Applications mobiles

Les pompiers de l'Hérault lancent leur propre application sur mobile Gazette de Montpellier (la), 19/12/2017

 $\underline{http://www.lagazettedemontpellier.fr/16147/les-pompiers-de-l-herault-lancent-leur-propre-application-surmobile.html}$

Baptisée SDIS34, l'application permet à ses utilisateurs de trouver numéros d'urgence, notifications de dangers (inondations), conseils (pour un incendie par exemple), alertes (vigilance froid/vent).

Gérer les inondations et submersions marines par télédétection / VILLE FREDERIC Techni.cités, 11/2016, n° 297, p.44-45

Quelques collectivités se sont emparées des images satellites pour mieux gérer les risques d'inondation, de submersion et d'érosion marines.



DOCUMENTS EN TELECHARGEMENT

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation tri de Vienne isere.gouv.fr, avril 2017, 80 p.

http://www.isere.gouv.fr/content/download/31722/238048/file/SLGRI_Vienne_version_approbation.pdf

*Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

side.developpement-durable.gouv.fr, 2014, 24 p.

http://www.side.developpement-

durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_0020213&search=inondation

Le bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, notamment les grandes crues de l'été 2002 en Europe centrale et tout récemment au printemps 2013, montre que les enjeux exposés aux risques d'inondation sont en constante augmentation, pouvant mettre en péril du jour au lendemain l'économie entière de tout un territoire.

Première évaluation nationale des risques d'inondation : Principaux résultats : EPRI 2011 / MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT (MEDDTL) : DGPR/SRNH

La Défense : MEDDE, 2012, 9 p.

http://www.side.developpement-

Lorsque la directive européenne relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation a été transposée dans la loi française, le gouvernement et le parlement ont souhaité aller plus loin et définir une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation afin de mieux identifier les priorités d'action. Un état des lieux national a été réalisé pour évaluer les conséquences négatives potentielles d'une inondation, à l'aide d'indicateurs d'impacts (sur la santé humaine, l'habitat, l'activité économique, etc.). Cette brochure présente les principaux résultats de l'évaluation.

Les outils de prévention des inondations

France nature environnement, 09/2012, 3 p.

https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/services/sharing/attachments/kmelia192/16cd3e46-66d4-4189-a49a-9b446d64eefd/cb540c8a-c10a-4715-94f9-513efd534c2b/D_fiche_3_outilsprevention.pdf

En France, plusieurs outils de prévention des inondations existent, et sont mobilisables pour la mise en œuvre de la directive « Inondation » : les Plans de Préventions des Risques (PPR), les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), les Plans Fleuves, etc. L'articulation de ces différents outils avec les différentes phases de la directive est possible, sous réserve d'adaptation.

Politique de gestion des risques d'inondation / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

developpement-durable.gouv.fr, 2010, 5 p.

http://www.side.developpement-

<u>durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_0006781&search=inondation</u>

La priorité de l'action publique passe par une optimisation des outils de gestion existants et l'identification des territoires où agir en priorité.

Observation des enjeux : Estimation des populations et des logements en zone inondable / DPPR SDPRM

DPPR SDPRM, 2008, 36 p.

http://www.side.developpement-

durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_0003175&search=

Parvenir à une évaluation fine des enjeux dans les zones exposées au risque est l'objectif de la démarche présentée dans ce document. La première phase de cette étude a consisté à développer un outil d'estimation du nombre de personnes et de logements présents dans les



zones exposées au risque inondation. Les résultats obtenus sur les neufs régions étudiées ont été cartographiés en prenant en compte des zonages administratifs et thématiques relatifs à la prévention du risque inondation (PAPI, plan grands fleuves, SPC). Cette démarche doit être étendue aux autres régions et a pour objectif d'être transposable aux autres risques.

VIDEOS

Sensibiliser au risque inondation : Pourquoi et avec quels outils ? - ATELIER DU PAPI 21 juin 2016 www.seinegrandslacs.fr, 6/10/2016

https://www.youtube.com/watch?v=BEnngovkFFg

L' EPTB Seine Grands Lacs propose dans le cadre du PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) de la Seine et de la Marne franciliennes, des ateliers de travail thématiques pour échanger et partager les expériences exemplaires entre acteurs de la stratégie locale de gestion du risque inondation.

La terre en colère - Les inondations

TV5, 24 octobre 2016

http://www.les-docus.com/la-terre-en-colere-les-inondations/

Quand certaines conditions sont réunies, les inondations peuvent arriver très subitement. D'un instant à l'autre, sans avertissement, les gens sont piégés par la montée des eaux. Si l'eau coule vite, même avec peu de profondeur, elle suffit pour emporter une personne ou une voiture. Des personnes ayant subi de telles expériences racontent leur impuissance face aux torrents ; certains relatent les opérations de sauvetage qui leur ont permis de survivre. Avec l'analyse d'experts, il s'agit de comprendre comment et pourquoi de tels phénomènes se produisent. Les étapes de ce type de catastrophes sont reconstituées en 3D et expliquées par des personnes ayant été directement impliquées.

Vidéo de la DREAL : Se préparer aux pluies méditerranéennes intenses paca.developpement-durable.gouv.fr, 09/17

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/video-de-la-dreal-se-preparer-aux-pluies-a10548.html

SITOTHEQUE

Prévention des risques majeurs

http://www.gouvernement.fr/risques/inondation

L'inondation par débordement de cours d'eau

http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inondations/debordement cours eau

Ministère de la transition écologique et solidaire

http://www.georisques.gouv.fr/

Vigicrues

https://www.vigicrues.gouv.fr/

Ministère de la transition écologique et solidaire

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Centre européen de prévention du risque inondation (CEPRI) :

http://cepri.net/

DREAL PACA

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/



AFB (Agence française pour la Biodiversité) :

https://www.afbiodiversite.fr/

La vigie de l'eau:

http://lavigiedeleau.eu/

L'IRSTEA (Institut National de Recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) :

http://www.irstea.fr/accueil

L'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) :

http://www.astee.org/

Le CEREMA (Centre d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) :

https://www.cerema.fr/fr/activites/prevention-risques

Le GRAIE (Groupe de recherche, d'animation technique et d'information sur l'eau) :

http://www.graie.org/portail/

Les agences de l'eau :

http://www.lesagencesdeleau.fr/

VNF (Voies navigables de France):

http://www.vnf.fr/vnf/home.vnf?action=vnf

L'office international de l'eau :

https://www.oieau.fr/

Eaufrance (Le service public d'information sur l'eau) :

www.eaufrance.fr/donnees

ANEL (Association nationale des élus du littoral) :

www.anel.asso.fr

Mémoires des catastrophes. Les témoignages à la Une

http://memoiresdescatastrophes.org/

IRMA (Institut des risques majeurs de Grenoble)

http://www.irma-grenoble.com/

RRGMA (Réseau Régional des gestionnaires de milieux aquatiques)

www.rrgma-paca.org/





risques naturels majeurs

Introduction	_
Le phénomène inondation	
Quelques définitions	3
Le processus de formation des crues6	5
L'influence des facteurs naturels	5
L'aléa inondation	
La période de retour des crues	7
La hauteur et la durée de submersion	7
La vitesse du courant	3
Le volume de matière transportée 8	3
Le risque inondation	
L'influence des facteurs anthropiques)
Les atteintes aux hommes, aux biens et aux activités 10)
Les atteintes à l'environnement)
Les évènements historiques en France1	1
Les évènements historiques en France	
·	
Votre commune face au risque sur Prim.net	1
Votre commune face au risque sur Prim.net 11 Actions de prévention et de secours Les responsabilités 12 La prévision et la prévention 12 La prévision La prévention La prévention La prévention du risque dans l'aménagement L'information préventive L'alerte et les consignes	1
Votre commune face au risque sur Prim.net 17 Actions de prévention et de secours Les responsabilités 12 La prévision et la prévention 12 La prévision La prévention La prévention La prévention du risque dans l'aménagement L'information préventive L'alerte et les consignes La protection et les secours 18	1
Votre commune face au risque sur Prim.net 17 Actions de prévention et de secours Les responsabilités 12 La prévision et la prévention 12 La prévision La prévention La prévention La prévention du risque dans l'aménagement L'information préventive L'alerte et les consignes La protection et les secours 18 Les moyens de protection Les secours	1 2 2
Votre commune face au risque sur Prim.net 11 Actions de prévention et de secours Les responsabilités 12 La prévision et la prévention 12 La prévision La prévention La prévention La prévention du risque dans l'aménagement L'information préventive L'alerte et les consignes La protection et les secours 18 Les moyens de protection	1 2 2
Votre commune face au risque sur Prim.net 17 Actions de prévention et de secours Les responsabilités 12 La prévision et la prévention 12 La prévision La prévention La prévention La prévention du risque dans l'aménagement L'information préventive L'alerte et les consignes La protection et les secours 18 Les moyens de protection Les secours	1 2 2 3 3

Document d'information édité par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, direction de la Prévention des pollutions et des risques, sous-direction de la Prévention des risques majeurs

> Conception et réalisation : Alp'Géorisques [38420 Domène] Graphies [38240 Meylan]

> > Août 2004



Introduction

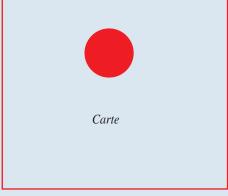
Les inondations constituent un risque majeur sur le territoire national, mais également en Europe et dans le monde entier. Au premier rang des catastrophes naturelles dans le monde, elles font environ 20 000 victimes par an. Certaines résultent de phénomènes qui se renouvellent chaque année comme la mousson, d'autres sont le fait de circonstances particulières (cyclones, typhons, orages violents).

En France, le risque inondation concerne une commune sur trois à des degrés divers dont 300 grandes agglomérations. Pour 160 000 km de cours d'eau, une surface de 22 000 km² est reconnue particulièrement inondable : deux millions de riverains sont concernés. Les dégâts causés par les inondations représentent environ 80 % du coût des dommages imputables aux risques naturels, soit en moyenne 250 M€ par an. La moitié de cette somme relève des activités économiques.

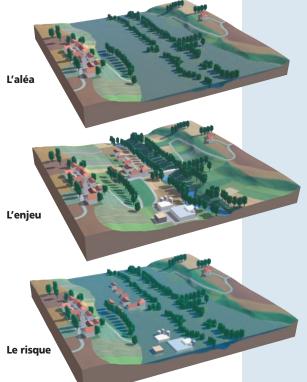
En raison de pressions économiques, sociales, foncières ou encore politiques, les cours d'eau ont souvent été aménagés, couverts, déviés, augmentant ainsi la vulnérabilité des populations et des biens.

Pour remédier à cette situation, l'amélioration de la prévision et de la prévention des inondations reste l'outil essentiel de l'État. Une meilleure information des populations exposées et la diminution de la vulnérabilité des biens situés dans les zones inondables sont à privilégier. Cependant, si l'État et les communes ont des responsabilités dans ce domaine, chaque citoyen doit aussi contribuer à se protéger efficacement et diminuer sa propre vulnérabilité.

En Asie, **la mousson** d'été est à l'origine des inondations les plus catastrophiques au niveau mondial. Entre avril et octobre, l'air surchauffé des tropiques s'élève au-dessus de l'Himalaya, créant une dépression qui attire l'air de la mer plus humide. En altitude, la vapeur d'eau se condense et crée des pluies durables et abondantes.



Deux millions de riverains sont concernés par le risque d'inondation (Source : MEDD, 2003).



Quelques définitions sont nécessaires à la compréhension de ce document.

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité données.

L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

Le risque majeur est la conséquence d'un aléa d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionnent des dégâts importants et dépassent les capacités de réaction des instances directement concernées.

La vulnérabilité exprime et mesure le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux. Différentes actions peuvent la réduire en atténuant l'intensité de certains aléas ou en limitant les dommages sur les enjeux.

LE PHÉNOMÈNE INONDATION

Quelques définitions

L'inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

On distingue trois types d'inondation.

La montée lente des eaux en région de plaine

Les inondations de plaine se produisent lorsque la rivière sort lentement de son lit mineur et inonde la plaine pendant une période relativement longue. La rivière occupe son lit moyen et éventuellement son lit majeur.

Après une ou plusieurs années pluvieuses, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise : on parle d'*inondation par remontée de nappe phréatique*. Ce phénomène concerne particu-

lièrement les terrains bas ou mal drainés. Sa dynamique lente perdure plusieurs semaines.

La formation rapide de crues torrentielles

Lorsque des précipitations intenses, telles des averses violentes, tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant des crues torrentielles brutales et violentes. Le cours d'eau transporte de grandes quantités de sédiments et de flottants (bois morts, etc.), ce qui se traduit par une forte érosion du lit et un dépôt des matières transportées. Ces dernières peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui, s'ils viennent à céder, libèrent une énorme vague pouvant être mortelle.

Le ruissellement pluvial

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings, etc.) et par les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.





Au sens large, les inondations comprennent également les inondations par rupture d'ouvrages de protection (brèches dans les digues) et les inondations dans les estuaires. Ces dernières résultent de la conjonction de la crue des fleuves, de fortes marées et de situations dépressionnaires (régime de tempête).

Un cas particulier : les laves torrentielles

Les laves torrentielles se forment dans le lit des torrents au cours d'une crue liquide, lorsqu'une grande quantité de matériaux meubles (éboulis, paquets de terre, etc.) y est mobilisable. Ces écoulements sont composés d'un pourcentage de matériaux solides supérieur à 50 %, de tailles variées, allant des matériaux fins jusqu'à de très gros blocs.

La lave torrentielle se comporte comme un fluide visqueux très dense, dans lequel les blocs paraissent flotter dans une pâte boueuse (mélange d'eau et de fines*). Elle a un pouvoir destructeur plus important qu'une crue torrentielle de débit équivalent, en raison de sa densité élevée, de la vitesse de déplacement (plusieurs km/h selon la pente du torrent) et de la quantité de matériaux charriés. Les blocs transportés peuvent atteindre plusieurs dizaines de tonnes.

Lorsque la lave torrentielle survient, l'écoulement liquide du torrent s'arrête. Alternent alors des successions de bouchons (embâcles) et de coulées boueuses (débâcles) qui déferlent dans le lit du torrent.

Par ailleurs, en raison des quantités de matériaux transportés, le colmatage du lit du torrent peut s'accompagner de divagations dans les zones urbanisées de fond de vallée, qui occupent les cônes de déjection torrentiels.

Le débit de la rivière

La crue

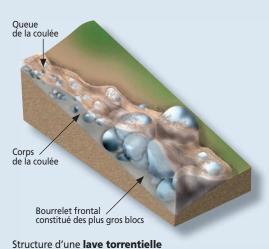
La crue correspond à l'augmentation de la quantité d'eau qui s'écoule dans la rivière (débit) et peut concerner l'ensemble du lit majeur de la rivière. L'importance de l'inondation dépend de trois paramètres : la hauteur d'eau, la vitesse du courant et la durée de la crue.

Ces paramètres sont conditionnés par les précipitations, l'état du *bassin versant* et les caractéristiques du cours d'eau (profondeur, largeur de la vallée, etc.). Ces caractéristiques naturelles peuvent être aggravées par la présence d'activités humaines.

L'étiage

Le débit d'étiage est le débit minimum d'un cours d'eau, observé sur un temps donné en période de basses eaux.





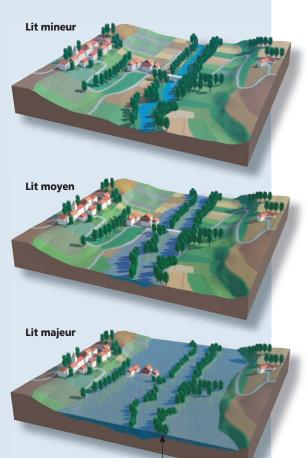
Le débit (Q) d'un cours d'eau en un point donné est le volume d'eau passant en ce point pendant une unité de temps ; il s'exprime en m³/s ou en l/s.

Le bassin versant d'une rivière est son aire géographique d'alimentation en eau.

L'exutoire est le point le plus en aval du réseau hydrographique, par lequel passent toutes les eaux de ruissellement drainées par le bassin versant.

Exutoire

Bassin versant



La ripisylve est la végétation abondante et variée qui borde les rivières. On distingue trois étages :

- arborescent (frêne, peuplier, saule blanc, etc.),
- arbustif (fusain, troène, cornouiller, saules buissonnants, etc.),
- herbacé (ortie, « roseaux », etc.).

■ Le lit de la rivière

Le lit mineur

Le lit mineur est constitué par le lit ordinaire du cours d'eau, pour le débit d'étiage ou pour les crues fréquentes (crues annuelles).

Le lit majeur

Le lit majeur comprend les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur, sur une distance qui va de quelques mètres à plusieurs kilomètres. Sa limite est celle des crues exceptionnelles.

On distingue deux types de zones :

- les zones d'écoulement, au voisinage du lit mineur ou des chenaux de crues, où le courant a une forte vitesse ;
- les zones d'expansion de crues ou de stockage des eaux, où la vitesse est faible. Ce stockage est fondamental, car il permet le laminage de la crue, c'est-à-dire la réduction du débit et de la vitesse de montée des eaux à l'ayal.

Le lit majeur fait partie intégrante de la rivière. En s'y implantant, on s'installe donc dans la rivière elle-même.

Le lit moyen

Sous certains climats, notamment méditerranéens, il peut être identifié un lit moyen. Pour les crues de période de retour de 1 à 10 ans, l'inondation submerge les terres bordant la rivière et s'étend dans le lit moyen. Il correspond à l'espace fluvial ordinairement occupé par la *ripisylve*, sur lequel s'écoulent les crues moyennes (cf chapitre sur la qualification de l'aléa).



Le processus de formation des crues

Comprendre ce processus revient à analyser les différents facteurs concourant à la formation et à l'augmentation temporaire des débits d'un cours d'eau. En simplifiant, on distingue :

- l'eau mobilisable, constituée de l'eau reçue par le bassin versant ;
- le ruissellement, qui correspond à la part de l'eau qui n'a pu s'infiltrer dans le sol. Il dépend de la nature du sol, de son occupation de surface et de l'intensité de l'épisode pluvieux;
- le temps de concentration, qui est défini par la durée nécessaire pour qu'une goutte d'eau partant du point le plus éloigné de l'exutoire du bassin versant parvienne jusqu'à celui-ci;
- la propagation de l'onde de crue, qui est fonction de la structure du lit et de la vallée alluviale, notamment de la pente et des caractéristiques du champ d'inondation.

L'influence des facteurs naturels

De nombreux paramètres influencent l'apparition d'une crue. Tout d'abord la quantité et surtout la répartition spatiale et temporelle des pluies, par rapport au bassin versant, sont déterminantes. Il peut s'agir de pluies répétées et prolongées de régime océanique (celles affectant par exemple les grands bassins de la Loire ou de la Seine) ou d'averses intenses de courte durée, qui touchent de petits bassins versants.

La nature et l'occupation du sol dictent l'évaporation et la consommation d'eau par les plantes. L'absorption d'eau par le sol, l'infiltration dans le sous-sol ou le ruissellement influencent fortement le temps de concentration des eaux. Enfin, la topographie du lit, la pente et la forme du bassin versant jouent également. Ainsi, pour une même quantité de pluie, une crue apparaîtra ou non.

À ces paramètres s'ajoutent des **facteurs naturels aggravants**, comme la formation et la rupture d'embâcles ou la fonte des neiges. Les matériaux flottants transportés par le courant peuvent en effet s'accumuler en amont des passages étroits. La rupture éventuelle de ces embâcles provoque une onde puissante et destructrice en aval. Concernant la fonte des neiges, il est rare en France que des crues importantes soient provoquées uniquement par ce phénomène, même s'il demeure un facteur aggravant.



L'inondation autour d'Arles, provoquée par la crue du Rhône en décembre 2003.

Source: CNES / SERTIT / ESA / SIRA

L'ALÉA INONDATION

Quatre paramètres principaux sont nécessaires pour qualifier l'aléa inondation.

La période de retour de crues

On associe souvent à la notion de crue la notion de période de retour (crue décennale, centennale, millennale, etc.): plus cette période est grande, plus les débits et l'intensité sont importants.

On distingue par ordre croissant:

- *les crues fréquentes*, dont la période de retour est comprise entre un et deux ans ;
- *les crues moyennes*, dont la période de retour est comprise entre dix et vingt ans ;
- *les crues exceptionnelles*, dont la période de retour est de l'ordre de cent ans :
- *la crue maximale vraisemblable*, qui occupe l'intégralité du lit majeur.

Les événements les plus souvent représentés sur la carte d'aléa sont la crue décennale (Q10) et la crue centennale (Q100).

L'aléa de référence servant de base à l'élaboration des documents réglementaires correspond à l'événement centennal ou au plus fort événement connu, s'il présente une fréquence supérieure à cent ans.

La hauteur et la durée de submersion

La hauteur de submersion peut avoir un impact important sur le bâti, notamment lorsqu'elle dépasse la cote de référence. La structure porteuse de l'habitation peut être endommagée et les sols et murs gorgés d'eau.

Lorsque la durée de submersion est importante (supérieure à 24 h voire 48 h), des problèmes sanitaires peuvent survenir, l'eau étant souvent sale, contaminée par les égouts ou parfois le mazout échappé des cuves.

Pour l'homme, on considère généralement que des hauteurs d'eau supérieures à 50 cm sont dangereuses. À titre d'exemple, une voiture commence à flotter à partir de 30 cm d'eau.

La période de retour est l'inverse de la probabilité d'occurrence du phénomène.

Un phénomène ayant une période de retour de cent ans (*phénomène centennal*) a une chance sur cent de se produire ou d'être dépassé chaque année. Cela est vérifié à condition de considérer une très longue période. Mais elle peut aussi, sur de courtes périodes (quelques années, parfois une seule), se répéter plusieurs fois.

Autrement dit, en vingt ans, un individu a une chance sur cinq de vivre la crue centennale.



La vitesse du courant

La vitesse d'écoulement est conditionnée par la pente du lit et sa rugosité. Elle peut atteindre plusieurs mètres par seconde. La dangerosité de l'écoulement dépend du couple hauteur/vitesse.

À titre d'exemple, à partir de 0,50 m/s, la vitesse du courant devient dangereuse pour l'homme, avec un risque d'être emporté par le cours d'eau ou d'être blessé par des objets charriés à vive allure.

Le volume de matière transportée

Ce volume est communément appelé « *transport solide* ». Il s'agit de matériaux (argiles, limons, sables, graviers, galets, blocs, etc.) se trouvant dans les cours d'eau, et dont le transport peut s'effectuer soit par suspension dans l'eau, soit par déplacement sur le fond du lit, du fait des forces liées au courant.

Le terme de transport solide ne comprend pas le transport des flottants (bois morts...).



Chacun des trois derniers paramètres a plus ou moins d'importance selon les caractéristiques morphodynamiques de la rivière. Par exemple, l'aléa inondation d'une rivière, dont la pente en long est faible (inférieure à 0,1 %) sera surtout caractérisé par la hauteur et la durée de submersion. L'aléa inondation d'une rivière torrentielle sera essentiellement caractérisé par une vitesse du courant élevé et un fort transport solide.

Le transport solide

Les alluvions fines

sont transportées

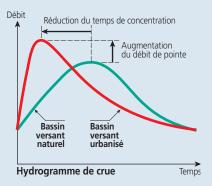
en suspension.

Morphodynamique: ensemble des paramètres morphologiques (tracé du cours d'eau, pente en long, etc.) et dynamiques (vitesse de montée des eaux, érosion, alluvionnement, etc.) d'une rivière.

Les alluvions grossières

se déplacent sur le fond : c'est le **charriage**.

Pente en long: pente longitudinale d'un cours d'eau.



L'imperméabilisation du bassin versant occasionne une réduction du temps de concentration et une augmentation du débit de pointe.

Le débit de pointe se définit comme le débit maximal instantané, faisant référence à une période de retour donnée.

Le laminage est le retardement et la diminution du volume des eaux à l'aval, grâce à un stockage temporaire naturel (zone d'expansion des crues) ou artificiel (barrage de rétention). Lorsque cela n'est pas possible, la végétalisation d'une partie des terrains (bandes enherbées par exemple) permet de freiner le ruissellement et de retenir une partie des matériaux emportés.

Les pratiques agricoles: le sens des cultures joue un rôle important dans le phénomène de ruissellement, non seulement du point de vue de la quantité d'eau ruisselée mais également de la quantité de matériaux emportés. L'idéal est de cultiver dans un sens parallèle aux lignes de niveau.

LE RISQUE INONDATION

L'influence des facteurs anthropiques

Les facteurs anthropiques constituent des **facteurs aggravants** et ont un rôle fondamental dans la formation et l'augmentation des débits des cours d'eau.

L'urbanisation et l'implantation d'activités dans les zones inondables

Elles constituent la première cause d'aggravation du phénomène. En parallèle, l'augmentation du niveau de vie et le développement des réseaux d'infrastructures ont accru dans des proportions notables la valeur globale des biens et la fragilité des activités exposées (vulnérabilité).

La diminution des champs d'expansion des crues

Consécutive à l'urbanisation et parfois aggravée par l'édification de digues ou de remblais, elle a pour conséquence une réduction de l'effet naturel d'écrêtement des crues, bénéfique aux secteurs habités en aval des cours d'eau.

L'aménagement parfois hasardeux des cours d'eau

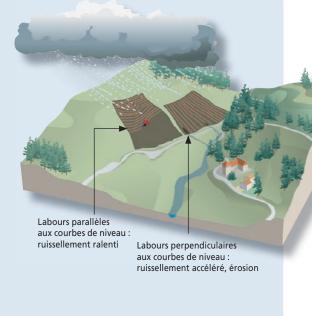
Beaucoup de rivières ont été modifiées localement sans se soucier des conséquences en amont ou en aval. Ces aménagements (suppression de méandres, endiguement, ec.) peuvent avoir pour conséquences préjudiciables l'accélération de crues en aval et l'altération du milieu naturel.

La défaillance des dispositifs de protection

Le rôle des dispositifs de protection (digues, déversoirs) peut être limité. Leur mauvaise utilisation et leur manque d'entretien peuvent parfois exposer davantage la plaine alluviale que si elle n'était pas protégée.

L'utilisation ou l'occupation des sols sur les pentes des bassins versants

Toute modification de l'occupation du sol (déboisement, suppression des haies, pratiques agricoles, imperméabilisation) empêchant le laminage des crues et la pénétration des eaux, favorise une augmentation du ruissellement, un écoulement plus rapide et une concentration des eaux.





Les atteintes aux hommes, aux biens et aux activités

La vulnérabilité de la population est provoquée en particulier par sa localisation en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistants, lors des crues rapides ou torrentielles.

Le danger se traduit par le risque d'être emporté ou noyé, ainsi que par l'isolement sur des îlots coupés de tout accès. Lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

L'interruption des communications peut gêner, voire empêcher l'intervention des secours. Par ailleurs, on estime que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, etc.) sont souvent plus importants que les dommages directs occasionnés aux biens mobiliers et immobiliers.

Les atteintes à l'environnement

Les dégâts au milieu naturel sont dus à l'érosion, aux déplacements du lit ordinaire, aux dépôts de matériaux, etc. Les phénomènes d'érosion, de charriage, de suspension de matériaux et d'alluvionnement participent à l'évolution du milieu naturel dans ces aspects positifs comme négatifs.

Pour les zones industrielles situées en zone inondable, un risque de pollution et d'accident technologique est à prendre en compte.

LES INONDATIONS

Les évènements historiques en France

Les catastrophes de la dernière décennie et de ce début de siècle montrent à quel point l'ensemble du territoire est vulnérable, qu'ils'agisse de zones urbaines ou rurales.

Année	Localisation	Dégâts	Victimes		
Inondations majeures en France					
1910	Paris (débordements de la Seine)	1,07 milliard d'euros	Moins de 5 morts		
1930	Montauban et Moissac (Tarn-et-Garonne)	3 000 maisons détruites, 11 grands ponts détruits. Crue la plus dommageable du XX° siècle en France.	Plus de 200 morts		
1940	Pyrénées-Orientales	Destructions généralisées	50 morts		
1987	Grand Bornand (Haute-Savoie)		23 morts		
1988	Nîmes (Gard)	500 millions d'euros	10 morts		
1992	Vaucluse (Vaison-la-Romaine), mais aussi Ardèche et Drôme	Plus de 500 millions d'euros	47 morts, dont 34 à Vaison		
1995	43 départements touchés (Basse-Normandie, Bretagne, Champagne-Ardennes, Pays de la Loire, Île-de-France)	610 millions d'euros	15 morts		
Inondations récentes les plus graves					
1999	Crues dans l'Aude, le Tarn, les Pyré- nées-Orientales et l'Aveyron	533 millions d'euros	36 morts		
2001	Somme, Oise et Eure (inondations par remontées de nappes)				
2002	Gard et départements limitrophes	1,2 milliard d'euros	23 morts		
2003	Rhône	Plus d'1 milliard d'euros			



Inondation de Paris en 1910, rue Massillon

Votre commune face au risque sur www.Prim.net

Le ministère de l'Écologie et du Développement durable a créé un site Internet entièrement dédié à la prévention

des risques majeurs. On y trouve notamment des informations précises par commune.





LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SECOURS

Les responsabilités

Face au risque d'inondation, l'État et les collectivités territoriales ont un rôle de prévention qui se traduit notamment par des actions d'information et une politique d'entretien et de gestion des cours d'eau domaniaux.

De plus, les collectivités territoriales ont à leur charge la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et l'État la réalisation des plans de prévention des risques naturels (PPR) pour les communes les plus menacées.

Cependant, les propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux ont aussi un rôle essentiel à jouer. Ils ont l'obligation :

- de curer régulièrement le lit, pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles ;
- d'entretenir les rives leur appartenant ;
- d'enlever les embâcles et débris, pour maintenir l'écoulement naturel des eaux et assurer la bonne tenue des berges.

La prévision et la prévention

La prévision

L'inondation est un risque prévisible dans son intensité, mais il est difficile de connaître le moment où il se manifestera. Les paramètres concourant à la formation des crues sont nombreux, cependant l'un d'eux est déterminant : la pluie.

La prévision des inondations consiste donc principalement en une observation continue des précipitations. Le centre météorologique de Toulouse publie quotidiennement une carte de vigilance à quatre niveaux, diffusée par les médias. Il est cependant difficile de quantifier avec précision les précipitations et surtout de localiser le ou les petits bassins versants qui seront concernés.

La surveillance météorologique est complétée par un suivi des débits dans la plupart des cours d'eau de plaine, à l'aide d'un réseau de deux cents stations automatiques de collecte de données. Ce réseau est géré par cinquante deux services d'annonce des crues (SAC) qui seront bientôt remplacés par vingt trois

Le centre météo de Toulouse exploite les observations du réseau de radars météorologiques Aramis et les mesures des 170 stations météorologiques du réseau national.



Un exemple de **carte de vigilance** présentée quotidiennement par Météo-France sur son site http://www.meteofrance.com/



La réorganisation de la prévision des crues en 23 services de prévision des crues

Dépression d'altitude accompagnées d'air froid Dépression principale

Massif
Central

Vent chaud de Méditerranée

Un épisode cévenol se dit d'une situation météorologique durant laquelle soufflent des vents de Sud chargés d'humidité en provenance de Méditerranée vers les versants sud du Massif Central (Cévennes).

En arrivant sur le continent, l'air chaud rencontre de l'air froid, condition idéale pour que se forment des orages. De plus, en présence de reliefs, l'air chaud est forcé de s'élever en se refroidissant, ce qui aggrave considérablement le phénomène orageux. De fortes quantités d'eau se déversent alors.

Par abus de langage, le terme d'épisode cévenol est désormais utilisé pour désigner des épisodes à fortes pluies sur de petits bassins versants, ou sur des bassins versants à fort relief, situés entre la Catalogne et le Piedmont italien. services de prévision des crues (SPC). Ces services appartiennent à l'État et assurent la transmission des informations au préfet, qui décide d'alerter les maires des localités concernées. Chaque maire alerte ensuite la population de sa commune et prend les mesures de protection immédiates. Certaines collectivités mettent en place leur propre service d'annonce de crue.

Ce système fonctionne pour les rivières possédant un grand bassin, dont le temps de concentration est supérieur à la dizaine d'heures. Les cours d'eau à crues brutales ne peuvent être couverts par un tel service, dont on ne peut garantir la fiabilité lors d'une montée des eaux rapide : à chaque citoyen d'être alors vigilant lorsqu'il se trouve dans une zone soumise à ce risque.

Face à la menace des « orages cévenols » et des crues torrentielles, le SCHAPI, Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations, a été créé en juin 2003. Il réunit des experts en météorologie et en hydrologie. Ses principales missions consistent en l'appui aux services de prévision des crues au niveau

national ainsi qu'en une veille hydrométéorologique vingtquatre heures sur vingt-quatre localisée sur les bassins rapides. Il publie la carte de vigilance inondation, document d'information à destination du public.

L'amélioration de la prévision des crues passe ainsi par :

- la densification du réseau des radars permettant à Météo-France de mesurer les pluies ;
- la mise en œuvre de modèles performants de prévision des crues :
- la mise à disposition des maires d'une information plus compréhensible et plus fiable.

La prévention

La prévention regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en oeuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel prévisible sur les personnes et les biens.

Les inondations

En matière d'inondation, il est difficile d'empêcher les événements de se produire. De plus, les ouvrages de protection collectifs, comme les digues, ne peuvent garantir une protection absolue et procurent un faux sentiment de sécurité. En conséquence, le meilleur moyen de prévention contre les risques d'inondation est d'éviter d'urbaniser les zones exposées. Pour autant, de nombreuses habitations existent déjà dans ces zones.

Face à ce constat, il faut agir sur la réduction de la vulnérabilité des enjeux, c'est-à-dire sur la limitation des éventuels dommages : on parle



de *mitigation*. Celle-ci concerne uniquement les biens économiques : les constructions (privées et publiques), les bâtiments industriels et commerciaux, ceux nécessaires à la gestion de crise, les réseaux de communication, d'électricité, d'eau, de communication, etc.

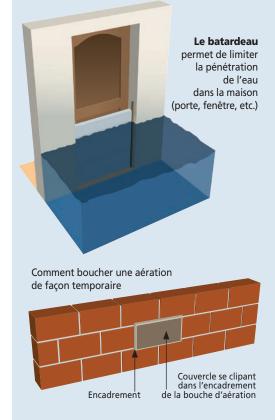
La mitigation suppose notamment la formation des divers intervenants (architectes, ingénieurs en génie civil, entrepreneurs etc.) en matière de conception et de prise en compte des phénomènes naturels (climatiques et géologiques), ainsi que la définition de règles de construction. Leur application doit par ailleurs être garantie par un contrôle des ouvrages. Cette action sera d'autant plus efficace quand tous les acteurs concernés, c'est-à-dire également les intermédiaires tels que les assureurs et les maîtres d'œuvre, y seront sensibilisés.

Si l'État et les communes ont des responsabilités dans ce domaine, les propriétaires, locataires ou plus simples citoyens, peuvent contribuer à se protéger efficacement et diminuer leur propre vulnérabilité. Pour cela, il est primordial que chacun connaisse au préalable le phénomène auquel il est exposé, en s'informant sur sa description, l'accident possible et les dommages potentiels [voir le chapitre sur l'information préventive].

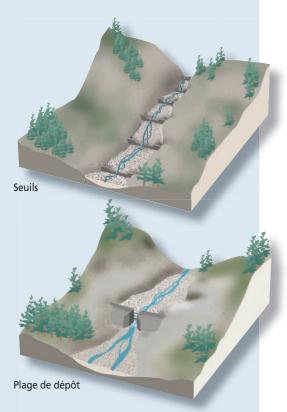
Une bonne anticipation de la crise est ensuite nécessaire. La meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une inondation en attendant les secours est un *plan familial de mise en sûreté* (PFMS). Un tel plan se prépare à l'avance, afin d'éviter la panique au moment de l'événement. Il est recommandé d'y faire figurer des informations sur le signal d'alerte et les consignes de sécurité, les numéros utiles (urgence, services de l'État, compagnie d'assurance, etc.), les fréquences radio et tout autre élément à adapter à chaque situation familiale. Le site www.prim.net donne des indications pour aider chaque famille à réaliser son PFMS: http://www.prim.net/citoyen/moi_face_au_risque/222_inondation.html

Le PFMS comprend la préparation d'un kit inondation, composé d'une radio avec ses piles de rechange, d'une lampe de poche, d'eau potable, des médicaments urgents, des papiers importants, de vêtement de rechange et de couvertures. Il peut également être nécessaire de posséder des dispositifs de protection temporaires, comme les batardeaux ou les couvercles de bouche d'aération. Une réflexion préalable sur les itinéraires d'évacuation, les lieux d'hébergement et les objets à mettre à l'abri en priorité en cas d'inondation, complètera ce dispositif. Pour être efficace, un PFMS doit être testé en famille AVANT une inondation, lors d'exercices de simulations.

La capacité d'anticipation des maîtres d'ouvrages privés (particuliers et entrepreneurs) est primordiale. Pour réduire leur vulnérabilité, de nombreux moyens existent, tant au niveau des matériaux







La correction active comprend l'ensemble des dispositions visant à réduire les transports solides en agissant directement sur les processus d'érosion et leur cause (exemple : reforestation).

La correction passive consiste seulement à se protéger du phénomène en contrôlant le déroulement et les conséquences de la crue (exemple : barrage-seuil). utilisés que des méthodes de construction. Par exemple des matériaux imputrescibles peuvent être privilégiés pour réaliser les parties des constructions ou les installations situées au-dessous de la cote de référence. La mise en place de dispositifs de mise hors circuit automatique permet également de protéger les réseaux électriques situés au-dessous de cette cote. Enfin, toutes les installations fixes sensibles, telles qu'appareillages électriques et électroniques, moteurs compresseurs, machineries d'ascenseur, appareils de production de chaleur ou d'énergie peuvent être implantés à une cote supérieure à la cote de référence.

Le but de toutes ces démarches est de rendre le coût de la remise en état après l'inondation le plus faible possible.

Les crues torrentielles

La prévention en matière de crues torrentielles consiste à effectuer des *travaux de correction active ou passive* pour réduire le transport solide en provenance du lit et du bassin versant *[ci-contre]*.

Enfin, l'entretien des cours d'eau (curage régulier, entretien des rives et des ouvrages, etc.) est une nécessité pour éviter l'aggravation des inondations. Cet entretien est à la charge du propriétaire, c'est-à-dire l'État ou les collectivités territoriales et leurs regroupements pour les cours d'eau domaniaux et les propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux.

Dans certains cas de carence, la commune peut se substituer aux propriétaires privés. La création d'associations syndicales regroupant les propriétaires ou de syndicats intercommunaux selon les enjeux, est à encourager.

La prise en compte du risque dans l'aménagement

La maîtrise de l'urbanisation s'exprime à travers deux documents.

Le document d'urbanisme

Le Code de l'urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme. Ainsi, les plans locaux d'urbanisme (PLU) permettent de refuser ou d'accepter sous certaines conditions un permis de construire, notamment dans des zones inondables.

Le plan de prévention des risques

Les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR), établis par l'État, définissent des zones d'interdiction et des zones de prescription, constructibles sous réserve. Ils peuvent imposer d'agir sur l'existant pour réduire la vulnérabilité des biens. La loi réglemente l'installation d'ouvrages susceptibles de provoquer une gêne à l'écoulement des eaux en période d'inondation.



L'objectif est double : le contrôle du développement en zone inondable jusqu'au niveau de la crue de référence [voir le chapitre «L'aléa inondation»], et la préservation des champs d'expansion des crues.

Le PPR s'appuie sur deux cartes : la carte des aléas [voir le chapitre sur la qualification de l'aléa] et la carte de zonage. Celle-ci définit trois zones :

- la zone rouge où, d'une manière générale, toute construction est interdite, soit en raison d'un risque trop fort, soit pour favoriser le laminage de la crue;
- la zone bleue où l'on autorise les constructions sous réserve de respecter certaines prescriptions, par exemple une cote de plancher à respecter au-dessus du niveau de la crue de référence;
- la zone blanche, zone non réglementée car non inondable pour la crue de référence.

Le PPR peut également prescrire ou recommander des dispositions constructives (mise en place de système réduisant la pénétration de l'eau, mise hors d'eau des équipements sensibles) ou des dispositions concernant l'usage du sol (amarrage des citernes ou stockage des flottants). Ces mesures simples, si elles sont appliquées, permettent de réduire considérablement les dommages causés par les crues.

■ L'information préventive

La loi du 22 juillet 1987 a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Cette partie de la loi a été reprise dans l'article L.125.2 du Code de l'environnement.

Établi sous l'autorité du préfet, le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) recense à l'échelle d'un département l'ensemble des risques majeurs par commune. Il explique les phénomènes et présente les mesures de sauvegarde. À partir du DDRM, le préfet porte à la connaissance du maire les risques dans la commune, au moyen de cartes au 1:25 000 et décrit la nature des risques, les événements historiques, ainsi que les mesures d'État mises en place.

Le maire élabore *un document d'information communal sur les risques majeurs* (DICRIM). Ce document présente les mesures de prévention et les mesures spécifiques prises en vertu des pouvoirs de police du maire. Le DICRIM doit être accompagné d'une communication (au moins tous les deux ans si la commune est couverte par un plan de prévention des risques) et d'une campagne d'affichage. Ces deux documents sont disponibles en mairie.

Pour en savoir plus sur les réglementations en vigueur, se référer au Guide méthodologique «Plan de Prévention des Risques naturels (PPR), Risques d'inondation» ou au site Internet :

http://www.prim.net/professionnel/documentation/guide_inond/page01.html

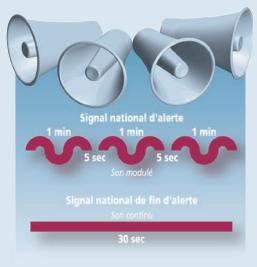
Le plan de communication établi par le maire peut comprendre divers supports de communication, ainsi que des plaquettes et des affiches, conformes aux modèles arrêtés par les ministères chargés de l'environnement et de la sécurité civile (arrêté du 27 mai 2003).



Le maire doit apposer ces affiches :

- dans les locaux accueillant plus de 50 personnes ;
- dans les immeubles regroupant plus de 15 logements :
- dans les terrains de camping ou de stationnement de caravanes regroupant plus de 50 personnes.

Les propriétaires de terrains ou d'immeubles doivent assurer cet affichage (sous contrôle du maire) à l'entrée des locaux ou à raison d'une affiche par 5 000 m² de terrain.



Le signal d'alerte peut être écouté sur le site Internet de l'Iffo-rme :

http://www.acversailles.fr/pedagogi/iffo-rme/d03-plan_sesam/sesama.htm

Le signal d'alerte est déclenché sur ordre du Premier ministre, du ministre chargé de la sécurité civile, du représentant de l'État dans le département (ou dans la région, si plusieurs départements sont concernés) ou du maire en tant qu'autorité de police compétente.

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

Prévoir les gestes essentiels :

- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;
- couper l'électricité et le gaz ;
- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents ;
- amarrer les cuves, etc.;
- garer les véhicules ;
- faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

Prévoir les moyens d'évacuation.

S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.

Dès l'alerte :

- couper le courant électrique, actionner les commutateurs avec précaution ;
- aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.

Ne pas s'engager sur une route

inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Dans la maison :

- aérer ;
- désinfecter à l'eau de javel ;
- chauffer dès que possible ;
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

L'alerte et les consignes

Le signal d'alerte

Le signal national d'alerte consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence. Des essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois à midi.

Le signal est diffusé par tous les moyens disponibles et notamment par le réseau national d'alerte et les équipements des collectivités territoriales. Il est relayé par les dispositifs d'alarme et d'avertissement dont sont dotés les établissements recevant du public, et par les dispositifs d'alarme et de détection dont sont dotés les immeubles de grande hauteur.

Les messages d'alerte

Les messages d'alerte contiennent des informations relatives à l'étendue du phénomène (tout ou partie du territoire national) et indiquent la conduite à tenir. Ils sont diffusés par les radios et les télévisions!

La fin de l'alerte

Le signal de fin d'alerte consiste en une émission continue d'une durée de trente secondes d'un son à fréquence fixe. La fin de l'alerte est annoncée sous la forme de messages diffusés par les services de radiodiffusion sonore et de télévision, dans les mêmes conditions que pour la diffusion des messages d'alerte.

Si le signal national d'alerte n'a été suivi d'aucun message, la fin de l'alerte est signifiée à l'aide du même support que celui ayant servi à émettre ce signal.

Les consignes

Un certain nombre de consignes générales à suivre « Avant, Pendant et Après » une alerte ont été définies. Elles sont complétées par des consignes spécifiques à chaque risque.

¹Sociétés nationales de programme Radio France et France Télévisions, Société nationale de radio-diffusion et de télévision pour l'outre-mer, services autorisés télévision par voie hertzienne terrestre desservant une zone dont la population est supérieure à 6 millions d'habitants, société d'exploitation de la quatrième chaîne.

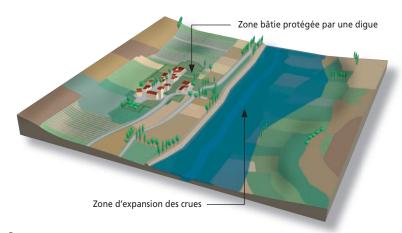


La protection et les secours

Les moyens de protection

La protection consiste en l'aménagement du cours d'eau ou du bassin versant en vue de contrôler le déroulement et les conséquences de la crue : on parle de protection passive. Diverses mesures existent, tels que les enrochements, endiguements, pièges à matériaux, plages de dépôts, etc.

Ces protections sont efficaces pour une certaine intensité du phénomène, appelée crue de projet. En cas de dépassement de celle-ci, les protections peuvent être inefficaces, voire dangereuses en cas de rupture. C'est le cas par exemple des digues qui peuvent être submergées ou des barrages écrêteurs sur les grands fleuves, dont l'efficacité est faible en cas de crue majeure.



Les secours

En cas de dépassement des cotes de pré-alerte et d'alerte, les informations sont d'abord transmises au préfet, qui décide d'alerter les maires des localités concernées. Chaque maire alerte ensuite la population de sa commune et prend les mesures de protection immédiates. Certaines collectivités mettent en place leur propre service d'annonce de crue.

Au niveau communal, c'est le maire, détenteur des pouvoirs de police, qui a la charge d'assurer la sécurité de la population dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales. À cette fin, il prend les dispositions lui permettant de gérer la crise et peut, si nécessaire, faire appel au préfet représentant de l'État dans le département. Un prochain texte législatif prévoit d'instaurer le plan communal de sauvegarde.

En cas de catastrophe, lorsque plusieurs communes sont concernées, les plans de secours départementaux (par exemple les plans Orsec) sont mis en application, conformément à la loi du 22 juillet 1987. Ils fixent l'organisation de la direction des secours et permettent la

CONSIGNES GÉNÉRALES

Prévoir les équipements minimums :

- radio portable avec piles;
- lampe de poche ;
- eau potable :
- papiers personnels;
- médicaments urgents ;
- couvertures :
- vêtements de rechange ;
- matériel de confinement.

S'informer en mairie :

- des risques encourus ;
- des consignes de sauvegarde ;
- du signal d'alerte ;
- des plans d'intervention (PPI).

Organiser:

- le groupe dont on est responsable ;
- discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection,

Simulations:

- y participer ou les suivre ;
- en tirer les conséquences et enseignements.

Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.

S'informer: écouter la radio. Les premières consignes seront données par France-Inter (1 852 mGO soit 162 kHz ou 87.8 FM).

Informer le groupe dont on est responsable.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

S'informer: écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.

Informer les autorités de tout danger

Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.

Se mettre à la disposition des secours.

Évaluer :

- les dégâts ;
- les points dangereux et s'en éloigner.

Ne pas téléphoner.

- évacuation, points de ralliement).

mobilisation des moyens publics et privés nécessaires à l'intervention. Ils prévoient notamment l'organisation des transports, de la circulation, de l'accueil et de la protection des sinistrés ainsi que de la surveillance contre le pillage. Dans chaque département, c'est le préfet qui élabore et déclenche les plans de secours; il est directeur des opérations de secours. Lorsqu'elles intéressent le territoire de plusieurs départements, le Premier ministre peut placer le pilotage des opérations de secours sous la direction du représentant de l'État dans l'un de ces départements ou recourir au préfet de la zone de défense concernée.

Il existe une veille permanente assurée par des centres départementaux, inter-régionaux (ce sont les zones de défense) et national. Leur coordination est assurée par la direction de défense et de la sécurité civiles du ministère de l'Intérieur.

L'indemnisation

La loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (art. L.125-1 à L.125-6 du Code des assurances) a fixé pour objectif d'indemniser les victimes de catastrophes naturelles en se fondant sur le principe de solidarité nationale.

Pour que le sinistre soit couvert au titre de la garantie « catastrophes naturelles », il faut que l'agent naturel en soit la cause directe.

De plus, les victimes doivent avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant les dommages aux biens ainsi que, le cas échéant, les dommages aux véhicules terrestres à moteur. Cette garantie est étendue aux pertes d'exploitation, si elles sont couvertes par le contrat de l'assuré.

L'état de catastrophe naturelle, ouvrant droit à la garantie est constaté par un arrêté interministériel (des ministères de l'Intérieur et de l'Économie et des Finances) qui détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages couverts par la garantie (article L.125-1 du Code des assurances).



20

Références

Organismes de référence

• Ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDD) : http://www.prim.net/

Sites internet consultés

- http://www.prim.net Site sur la prévention des risques majeurs.
- http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/risques/guide-inondation/ Synthèse du livre « Inondation - Guide pratique », avril 1988, détaillant les précautions à prendre avant, pendant et après une inondation.
- http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/eau/pages/politique/homme/eau-homme.htm

Informations concernant le domaine de l'eau et notamment les inondations.

- http://www.prim.net/citoyen/definition_risque_majeur/21_4_risq_inondation.html Définition du risque d'inondation et références des documents de synthèse existants en matière d'inondations.
- http://www.prim.net/citoyen/moi_face_au_risque/221_qui_fait_quoi.html Définition du concept de mitigation et liens vers d'autres sites Internet.
- http://www.irma-grenoble.com/04risques/041risques-naturels/inondations.htm Informations sur le phénomène d'inondation.
- http://www.irma-grenoble.com/04risques/041risques-naturels/crues.htm Informations sur le phénomène de crue torrentielle.

Bibliographie

Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, DPPR/BICI, 1989, *Procerisq, procédures et réglementations applicables aux risques technologiques et naturels majeurs*.

Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, DPPR/SDPRM/ CARIAM, 2001, Recueil des textes fondateurs, textes relatifs à la prévention des risques naturels majeurs, Cellule d'information documentaire sur les risques majeurs, 154 pages.

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, direction de la Sécurité civile, 1994, *Organisation-prévention et planification, Services de secours, volume 1 et 2*, Journal officiel de la République française, 934 pages.

Guide méthodologique, Plans de prévention des risques naturels (PPR) : Risques d'inondation - 1999 - 123 pages - Prix 21,50 euros - Éd. La Documentation française. Diffusion : en vente à la Documentation française (29, rue Voltaire, 75344 Paris Cedex 07 - Tél. : 01 40 15 70 00) ou auprès de votre libraire habituel.

Glossaire

Anthropique: qui résulte de l'action de l'homme.

PFMS: plan familial de mise en sûreté.

PLU: plan local d'urbanisme.

SIDPC: Service interministériel de défense et de

protection civile.

SCHAPI: Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations.

SAC: service d'annonce des crues. **SPC**: service de prévision des crues.



TITRE DE LA PRODUCTION

Dossier documentaire.

Les rencontres territoriales de l'eau - Inondations : quelle gestion des populations et des équipes mobilisées ? 25 septembre 2018

RÉALISÉ PAR

Service CRF

Centre de ressources documentaires, INSET de Montpellier

COORDONNÉES PROFESSIONNELLES DES AUTEURS

Tél. 04 67 99 76 35 / 76 36

E-mail: fabienne.odile@cnfpt.fr

antonia.vergnes@cnfpt.fr

Dossier documentaire réalisé en collaboration avec Estelle WATEAU, responsable du pôle de compétence eau, assainissement et littoral et Aurore LEROUX, conseillère formation - CNFPT / INSET de Montpellier.

estelle.wateau@cnfpt.fr aurore.leroux@cnfpt.fr

LIEN VERS LE SITE

www.cnfpt.fr



INSET DE MONTPELLIER

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

76 PLACE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 TÉL: 04 67 99 76 76 INSET.MONTPELLIER@CNFPT.FR